



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.76
1er décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIÈME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 76e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 19 novembre 1986, à 10 heures

Président :

M. CHOUDHURY

(Bangladesh)

Adoption de l'ordre du jour de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour présentée par le Secrétaire général [8] (suite)

Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste : projet de résolution [142]

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET REPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE A L'ORDRE DU JOUR PRÉSENTÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (A/41/245)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Ce matin, je voudrais commencer par attirer l'attention de l'Assemblée sur la note du Secrétaire général contenue dans le document A/41/245 et relative à la nomination d'un membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies rendue nécessaire par la démission de l'un de ses membres.

Etant donné que le point 18 de la quarante et unième session de l'Assemblée générale - "Nomination aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations" - ne comporte pas d'alinéa relatif à la nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'ONU, le Secrétaire général propose, pour que l'Assemblée puisse prendre les mesures nécessaires, que l'Assemblée générale insère au point 18 de l'ordre du jour de sa quarante et unième session un alinéa additionnel et que, conformément à la pratique établie, elle le renvoie à la Cinquième Commission.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'ajouter cet alinéa additionnel à l'ordre du jour de la quarante et unième session et de le renvoyer à la Cinquième Commission?

Il en est ainsi décidé.

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR

DECLARATION DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE RELATIVE A L'ATTaque MILITAIRE AERIENNE ET NAVALE LANCEE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE : PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.35)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais proposer que la liste des orateurs qui désirent intervenir sur ce point de l'ordre du jour soit close aujourd'hui à midi.

Si je n'entends pas d'objections, j'en conclurai que l'Assemblée décide qu'il en soit ainsi.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prie en conséquence les représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire aussitôt que possible.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée commence aujourd'hui l'examen du point relatif à l'agression perpétrée par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Libye, question qui a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la demande présentée par l'Organisation de l'unité africaine à sa réunion au sommet de juillet dernier. Ce n'est un secret pour personne que les Etats-Unis ont adopté une politique d'antagonisme flagrant à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste depuis la révolution de septembre 1969.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Les raisons de cette hostilité ne sont un secret pour personne. Elles remontent au fait que, depuis sa révolution, la Jamahiriya arabe libyenne a adopté une politique non alignée indépendante vis-à-vis des questions d'ordre international. Elle a éliminé les bases militaires américaines se trouvant sur son sol et a fait valoir ses pleins droits souverains sur ses ressources naturelles en nationalisant des sociétés pétrolières étrangères et en mettant fin aux monopoles américains. La Jamahiriya s'est toujours tenue aux côtés des peuples coloniaux qui souffrent sous le joug du racisme et du colonialisme, tels les peuples de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud. La Jamahiriya a également appuyé les mouvements de libération de ces peuples qui mènent un combat juste et légitime pour la liberté, l'indépendance et l'élimination de la ségrégation raciale.

Cette politique indépendante, adoptée par la Jamahiriya, n'est pas du goût des Etats-Unis d'Amérique qui veulent faire de la Jamahiriya un outil docile soumis à son hégémonie et à son pouvoir. En outre, les Etats-Unis souhaitent garder sous leur contrôle l'épine dorsale de l'économie de la Jamahiriya : le pétrole, afin de faire pression sur elle et la contraindre à la dépendance et à l'asservissement.

Voilà pourquoi la Jamahiriya arabe libyenne a toujours fait et continue de faire l'objet de campagnes de désinformation et de dénigrement, sans compter toute une série de menaces, de provocations, y compris l'agression directe et indirecte du Gouvernement américain. Elles revêtent la forme d'actes concrets qui englobent les domaines politique, économique, culturel et d'information. Le Gouvernement américain n'a jamais démenti le fait que ces actes de provocation et d'hostilité flagrante visent à isoler la Jamahiriya sur les plans politique et économique. Cette politique vise également à semer la confusion, la déstabilisation et la suspicion en vue de renverser le Gouvernement national populaire de la Jamahiriya. Les Etats-Unis n'ont jamais entièrement écarté l'option militaire à laquelle ils ont d'ailleurs recouru, lorsqu'ils ont pris conscience que toutes leurs tentatives faites pour atteindre leurs objectifs et desseins hostiles avaient échoué.

Les Etats-Unis d'Amérique ont gelé leurs relations diplomatiques avec la Jamahiriya arabe libyenne et exercé toutes sortes de pressions contre la Mission de la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste auprès des Nations Unies, dont le Secrétaire général a d'ailleurs été tenu régulièrement informé, ce qui l'a empêché de s'acquitter correctement de sa tâche conformément à l'accord passé avec le pays hôte.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Ces mesures politiques se sont accompagnées de mesures économiques coercitives. C'est ainsi que les Etats-Unis ont annoncé qu'ils n'achèteraient plus de pétrole libyen ni aucun de ses dérivés. Ils ont également exercé toutes sortes de pressions sur des experts et des techniciens américains travaillant dans l'industrie pétrolière libyenne, pour les contraindre à abandonner leur travail et à quitter la Jamahiriya. Ils ont ensuite décidé de donner l'ordre à toutes les compagnies pétrolières américaines de mettre fin à leurs activités en Libye. Toutes ces décisions s'inscrivent dans le droit fil d'un effort résolu pour frapper et paralyser l'industrie pétrolière libyenne.

En outre, le Gouvernement américain a empêché l'exportation vers la Libye de pièces détachées nécessaires au fonctionnement des avions de lignes civiles en violation d'un certain nombre de contrats commerciaux dans ce domaine.

Les Etats-Unis ont ensuite tout fait pour imposer un blocus économique total à l'encontre de la Jamahiriya. Le 7 janvier 1986, le Gouvernement américain a annoncé une série de nouvelles mesures économiques contre la Jamahiriya et publié le décret-loi No 12543, interdisant le commerce et tous types de transactions entre des Américains - qu'il s'agisse de sociétés ou d'individus - et la Jamahiriya, et ce à compter du 1er janvier 1986.

Le 8 janvier, le Gouvernement américain a publié le décret-loi No 12544, gelant tous les avoirs libyens aux Etats-Unis et les filiales de sociétés américaines à l'étranger. C'est une violation de toutes les normes internationales, voire des principes qui sont prétendument à la base de l'économie libre des Etats-Unis. Mais les Etats-Unis ne se sont pas contentés de ces mesures économiques coercitives. C'est ainsi qu'ils ont commencé à faire pression sur leurs alliés et amis pour les inciter à agir de même.

Ces mesures coercitives américaines sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux lois, coutumes et normes internationales qui préconisent la coopération internationale pour régler des questions d'ordre international, social, économique, culturel et humain et la promotion du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Ces lois et ces règles interdisent également le recours par tout pays à des mesures économiques, politiques et autres pour contraindre un autre pays à se désister de ses droits et de sa souveraineté.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue du 1er au 6 septembre 1986, a condamné ces mesures économiques arbitraires et affirmé ce qui suit :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont examiné les mesures prises par le Gouvernement américain contre la Jamahiriya arabe libyenne, qui ont revêtu la forme de l'imposition d'un blocus économique contre elle et du gel de ces avoirs aux Etats-Unis. Ils ont condamné ces mesures qu'ils considèrent comme une forme de coercition économique à des fins politiques. Ils ont prié le Gouvernement américain d'y mettre immédiatement fin. En outre, ils ont exprimé l'entièvre solidarité du Mouvement des non-alignés avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, contre ces mesures qui visent à entraver son développement économique et social et à nuire à la souveraineté et à l'indépendance de son peuple. Ils ont appelé tous les pays à prendre les mesures pratiques qui s'imposent pour aider la Jamahiriya arabe libyenne à surmonter ces mesures arbitraires."

Les Etats-Unis ont, en outre, harcelé des étudiants libyens, qui accomplissent leurs études aux Etats-Unis, et inventé certaines accusations contre eux afin de gêner leurs études scientifiques et techniques. Ces mesures de harcèlement n'avaient pour seul objectif que de priver la Jamahiriya de l'acquisition de connaissances scientifiques dans tout domaine.

Sur le plan de l'information, les Etats-Unis ont mené une guerre d'information farouche contre la Jamahiriya et ses dirigeants politiques. Cette guerre a atteint un stade que la presse américaine a qualifié de "scandale de l'information". Ainsi, le Gouvernement américain a entamé une série de campagnes de désinformation, la dernière en date ayant été dévoilée par le Washington Post, dans un article paru le 12 octobre 1986. Le Washington Post s'est référé à un mémorandum rédigé par le conseiller pour la sécurité nationale, et qui avait été adressé au Président Reagan en août dernier, dans lequel il demandait le lancement d'une campagne de mensonges et de désinformation, destinée à semer la confusion chez les dirigeants politiques de la Jamahiriya et à déstabiliser le pays. M. John Poindexter a par la suite reconnu avoir envoyé ce mémorandum, auquel le Washington Post a fait mention. Cette nouvelle a soulevé de vives réactions aux Etats-Unis et dans le monde entier. Cette nouvelle a en effet montré le mépris dont le peuple américain et l'opinion publique à l'intérieur des Etats-Unis font l'objet.

M. Treiki (Jamaahiriya arabe libyenne)

L'opinion publique américaine a été la première victime de cette campagne de désinformation qui a conduit à la démission de M. Bernard Kalb, porte-parole officiel du Département d'Etat, à la suite de sa protestation contre la campagne de désinformation lancée par le Gouvernement américain. Après sa démission, M. Kalb a déclaré aux journalistes qu'il avait le sentiment d'"avoir été le jouet du Gouvernement dans cette campagne de tromperie". Par suite de la gêne que lui a causée cette affaire, le Gouvernement américain a congédié un haut fonctionnaire du Conseil de sécurité national américain pour le punir d'avoir permis que le secret de ce mémorandum susmentionné soit dévoilé.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

M. George Shultz, le Secrétaire d'Etat, a essayé, dans une déclaration qu'il a faite le 2 octobre, de prendre ses distances vis-à-vis cette campagne :

"Il se peut que certains de mes propos n'aient pas été innocents au sujet de la déstabilisation du régime libyen."

Il est de fait qu'il a essayé, par la même occasion, de justifier cette campagne de désinformation qu'il désirait utiliser en tant qu'instrument d'agression. Cette campagne de désinformation, dont la victime a été M. Bernard Kalb, pourrait d'ailleurs bien faire une autre victime en la personne de M. Shultz, qui a lui-même essayé de justifier ces mensonges contre la Libye, et se trouve maintenant dans une situation embarrassante, victime à son tour de mensonges au sujet d'événements récents ayant trait aux relations irano-américaines. Ces mensonges s'adressaient aux alliés et aux amis de son pays alors même que le Gouvernement des Etats-Unis était en train de commettre les actions qu'ils démentaient. Cette campagne des médias, qui est menée contre la Jamahiriya arabe libyenne depuis de nombreuses années, est dirigée par le sionisme mondial aux Etats-Unis qui contrôle de nombreux journaux, chaînes de télévision et stations de radio aux Etats-Unis. Le sionisme alimente cette campagne, en réponse à la position de principe très ferme prise par la Jamahiriya arabe libyenne pour défendre la justice et la lutte légitime des mouvements de libération nationale mondiaux, en particulier le mouvement de libération nationale de la Palestine.

Les Etats-Unis d'Amérique ont eu recours à l'alternative militaire après avoir vainement tenté d'arriver à leurs fins agressives par la pression politique et les guerres menées dans les domaines économique, de l'information et culturel. Une série de violations des eaux territoriales libyennes et de l'espace aérien a ouvert la voie à cette mesure militaire. Les Etats-Unis ont persévétré et se sont livrés à des manœuvres militaires de provocation au large de la côte libyenne et dans ses eaux territoriales, particulièrement dans le Golfe de Syrte, qui, historiquement, est un golfe libyen. Ces exercices et ces manœuvres n'avaient d'autre but que d'essayer d'attirer la Libye dans un affrontement militaire.

Le 19 août 1981, des avions militaires américains ont intercepté un certain nombre d'avions militaires libyens dans l'espace aérien libyen, ont tiré des missiles sur eux et ont abattu deux avions libyens au-dessus des eaux libyennes.

Le 31 janvier 1983, des chasseurs américains militaires ont intercepté l'un des avions de ligne civils d'Air Libye, lors d'un vol régulier entre Benghazi et Athènes.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Le 24 mars 1986, des bombardiers américains ont bombardé un certain nombre de cibles civiles dans la ville de Syrte. En outre, certains des bâtiments de la VIe flotte américaine ont envoyé des missiles sur des garde-côtes libyens qui effectuaient une patrouille de routine dans les eaux territoriales libyennes. Cet acte d'agression a causé de graves dommages matériels et des pertes en vies humaines, qui ont doublé le lendemain, lorsque des avions de guerre américains sont revenus, le 25 mars, pour bombarder de nouveau les mêmes cibles civiles, alors même que l'on était en train de dégager des décombres les corps de civils innocents.

Les 15 et 16 avril 1986, les Etats-Unis ont lancé leur raid barbare et brutal contre des zones résidentielles et les aéroports civils de Tripoli et de Benghazi. Des dizaines de chasseurs F-111 ont quitté leurs bases en Grande-Bretagne et des F-14S ont décollé des porte-avions qui se trouvaient au large de la côte libyenne, suivis d'un certain nombre d'avions d'appui et d'avions pétroliers pour procéder à des raids aériens barbares au cours desquels ils ont lancé des tonnes de bombes à fragmentation sur les civils, les aéroports, les hôpitaux et les quartiers résidentiels de Tripoli et de Benghazi, y compris le quartier général du dirigeant de la révolution libyenne. Ces raids ont entraîné la mort d'un grand nombre de citoyens innocents et ont causé de graves dommages matériels à des cibles civiles.

Un témoin, l'ambassadeur du Ghana, a décrit ce raid barbare au cours du débat qui lui a été consacré au Conseil de sécurité. Il a dit :

"La visite que nous avons effectuée cette semaine en Libye a permis à ma délégation de se rendre compte par elle-même des résultats traumatisants du recours à la force pour régler les différends entre pays. Malheureusement, les victimes ... du bombardement de Tripoli ... sont essentiellement des femmes et des enfants. Les inscriptions sur les tombes du cimetière situé aux abords de Tripoli indiquent que les victimes n'ont pas plus de 6, 7 ou 9 ans. Elles sont mortes pendant leur sommeil innocent ... Les erreurs commises par les bombardiers américains dans l'identification des objectifs ou la précision du tir ont fait de nombreuses victimes civiles et occasionné d'importants dégâts." (S/PV.2683, p. 31)

La communauté internationale a condamné cette agression aveugle. La huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue du 1er au 6 septembre 1986, a publié une déclaration selon laquelle :

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont vivement condamné cette agression non provoquée qui constitue un acte de terrorisme d'Etat et une violation du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, et ont demandé aux Etats-Unis de renoncer immédiatement à entreprendre de tels actes d'agression, y compris les manœuvres militaires dans le golfe de Syrte, qui sont considérés comme une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la sécurité dans la région méditerranéenne." (A/41/697, par. 215)

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont également déclaré que :

"le bombardement de la résidence du chef de la révolution libyenne en vue de l'éliminer physiquement, lui et sa famille, constitue un grave précédent dans les relations internationales et un crime dénué de toute justification politique et morale." (A/41/697, par. 216)

Cette agression a été condamnée également par les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, dans la Déclaration adoptée par leur conférence :

"La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement voudrait faire comprendre au Gouvernement actuel des Etats-Unis que l'attaque prémeditée d'avril 1986 contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste est non seulement une menace à la paix, mais constitue également une attaque contre l'Organisation de l'unité africaine. A cet égard, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement condamne énergiquement cet acte d'agression qui a exacerbé la tension en Méditerranée et au Moyen-Orient." (A/41/654, p. 57)

Le 2 octobre 1986, les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique, qui se sont réunis à New York, ont également condamné cette agression dans la Déclaration qu'ils ont adoptée :

"La Réunion a condamné vigoureusement l'agression armée américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne en avril 1986 et a invité les Etats-Unis à s'abstenir de toute action qui viole la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya. Elle a également condamné l'application d'un boycott économique contre la Jamahiriya et le gel de ses avoirs aux Etats-Unis." (A/41/740, par. 23).

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

A ses réunions de mars et d'octobre 1986, le Conseil des ministres des affaires étrangères des pays arabes a condamné l'agression des Etats-Unis contre des objectifs civils dans le golfe de Sidra. Dans la déclaration publiée à la fin de la session,

"Le Conseil a condamné fermement l'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya comme une violation flagrante de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Libye. La continuation de cette agression constitue une menace à la paix et à la sécurité des pays arabes et à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil tient les Etats-Unis pour responsables des dangereuses conséquences de cette agression."

Divers autres pays dans le monde ont condamné et dénoncé cet acte d'agression. Des manifestations de masse ont eu lieu dans de nombreux pays, notamment en Europe, que les Etats-Unis auraient voulu utiliser dans leur agression contre la Libye.

En outre, la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a recommandé que l'attaque militaire, par air et par mer, des Etats-Unis, fasse l'objet d'un point séparé à inscrire à l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Jamahiriya a fait appel à l'Assemblée générale, en raison de l'incapacité du Conseil de sécurité de se saisir de cette question, du fait de l'abus du droit de veto de la part des Etats-Unis et de certains de leurs alliés.

Les Etats-Unis d'Amérique sont l'une des grandes puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité et qui, en tant que tels, jouissent du droit de veto. En soi, ceci double automatiquement la responsabilité endossée par ce pays aux termes de la Charte des Nations Unies. L'Article 23 de la Charte stipule qu'un pays, pour être élu au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, doit contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit respecter et observer les buts de la Charte des Nations Unies. S'il en est ainsi, il est alors d'autant plus évident que les Etats-Unis, en tant que grande puissance et membre permanent du Conseil de sécurité, assument une responsabilité encore plus grande quand on en vient au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, le palmarès des actions des Etats-Unis contre de petits pays et peuples est en pleine contradiction avec la lettre et l'esprit du paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies.

M. Treiki (Jamaahiriya arabe libyenne)

En Afrique du Sud, le Gouvernement des Etats-Unis empêche l'application de toutes sanctions économiques contre le régime de l'apartheid. Malgré la condamnation absolue par la communauté internationale tout entière du régime abominable de l'Afrique du Sud et de son odieuse politique raciste, les Etats-Unis brandissent toujours le slogan de l'"engagement constructif" avec le régime raciste isolé.

Au Moyen-Orient, les Etats-Unis sont l'allié d'un autre régime raciste - l'entité sioniste. Ils ont même conclu une alliance stratégique avec cette entité. Les Etats-Unis déjouent les tentatives de la communauté internationale de condamner les pratiques illégales de l'entité sioniste et ses actes d'agression militaires contre le peuple palestinien sous occupation sioniste ou contre les Palestiniens déplacés vivant dans des camps - pour ne rien dire de son agression contre le peuple libanais et la population des hauteurs du Golan. Les Etats-Unis ne cessent de fournir l'assistance financière, économique, militaire et technique à cette entité. Cela l'a encouragée dans la poursuite de son occupation de territoires arabes, dans son refus de se retirer de ces territoires et dans sa non-reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et de ses justes aspirations nationales.

Au Nicaragua, le Gouvernement des Etats-Unis a miné les ports de ce pays et lui a imposé un blocus économique arbitraire. En outre, il encourage certains éléments à renverser le Gouvernement national de ce pays. Il scutient les terroristes et les considère comme des combattants de la liberté.

A Cuba, les Etats-Unis continuent d'insister pour conserver leur présence militaire à Guantanamo. De plus, ils ont maintenu leur blocus économique contre Cuba. Enfin, nous ne pouvons manquer de mentionner ici ce qui est arrivé à la population du petit pays de la Grenade.

Ce ne sont là que quelques exemples. Ils donnent une bonne idée de la situation mais sont loin d'être complets. Ce que je me propose de faire est de montrer clairement que la série d'actes d'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne s'insère dans le cadre de cette politique des Etats-Unis qui est caractérisée par une forte opposition aux objectifs et aux principes des petites nations. Cette politique est hostile de façon flagrante aux aspirations de ces peuples d'être libérés des chaînes de l'impérialisme et du colonialisme.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

L'Jamahiriya a dû avoir recours au Conseil de sécurité plus de 26 fois pour lui soumettre des plaintes contre les pratiques agressives des Etats-Unis. Dans certains cas, nous nous sommes bornés à des avertissements et à attirer l'attention des Etats Membres sur ce qui se passait, par le biais de lettres et de mémos qui ont été distribués en tant que documents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Dans d'autre cas, nous avons demandé la convocation du Conseil de sécurité afin qu'il étudie les actes d'agression et les menaces des Etats-Unis contre la Jamahiriya.

Au cours de 1983, nous avons eu recours au Conseil de sécurité neuf fois. Nous l'avons fait trois fois en 1984 et une fois en 1985. Cependant, nous avons dû nous adresser au Conseil 13 fois en 1986 soit pour nous plaindre ou pour avertir ou pour attirer l'attention sur ce qui se passait.

Le Conseil n'a jamais été à même de prendre des mesures lorsque nous avons soumis des plaintes; il n'a jamais été capable d'adopter une seule résolution, voire même de faire une seule déclaration condamnant les attaques militaires des Etats-Unis. C'est pourquoi nous avons dû nous tourner vers l'Assemblée générale, de la même manière qu'un autre petit pays, le Nicaragua, avait déjà dû le faire.

La Jamahiriya arabe libyenne voit dans l'agression armée des Etats-Unis, sa lourde présence militaire dans la région et la poursuite des exercices et des provocations militaires, une menace à la paix et à la sécurité de la région. Ces pratiques reflètent la politique de terrorisme pratiquée par les Etats-Unis contre les petits pays. Plus encore, c'est une violation évidente des dispositions de la Charte, des principes du droit international, des buts de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des aspirations de la communauté des nations à la paix et à la prospérité. Cette politique est également en contradiction avec les résolutions de l'Assemblée générale appelant au renforcement de la coopération et de la sécurité en Méditerranée, afin de faire de cette région une mer de paix, de sécurité et de stabilité, tout en encourageant l'établissement de liens économiques et culturels dans cette région.

Selon nous, l'agression militaire des Etats-Unis s'inscrit dans le cadre de la politique des Etats-Unis qui cherche à intimider et à terroriser le monde et à menacer la paix et la sécurité des pays du tiers monde. Cette agression n'est rien d'autre qu'un maillon dans la chaîne de la politique des Etats-Unis visant à soumettre les peuples à leur contrôle et à leur hégémonie. A cette fin, le

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Gouvernement des Etats-Unis brandit des prétextes extrêmement transparents, tels que la lutte contre le terrorisme. L'Assemblée générale a pu entendre un certain nombre d'orateurs avançant des informations erronées, totalement inventées, à propos de ce qu'ils entendent par terrorisme.

Le Gouvernement des Etats-Unis n'a jamais été capable de fournir la moindre preuve matérielle de ce qu'il appelle le terrorisme libyen. La Jamahiriya a réaffirmé à de nombreuses reprises son rejet du terrorisme et a mis au défi le Gouvernement des Etats-Unis d'accepter l'arbitrage de la Cour internationale de Justice en ce qui concerne ces plaintes. La Jamahiriya a confirmé également son acceptation d'emblée de toute décision qui pourrait être prise par la Cour. De plus, la Jamahiriya a déclaré, dans des lettres officielles adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, qu'elle était prête à accepter une enquête internationale par le Conseil de sécurité, à condition que l'autre partie accepte également cette procédure. Ceci a été réaffirmé dans une lettre officielle adressée au Secrétaire général, et lors d'une réunion que j'ai eue avec lui, je lui ai demandé d'informer le Gouvernement des Etats-Unis de ce que la Libye était prête à accepter une enquête internationale par le Conseil de sécurité ou par la Cour internationale de Justice. Mais je n'ai reçu aucune réponse du Secrétaire général concernant la position du Gouvernement des Etats-Unis.

La Jamahiriya, fidèle à sa politique de non-alignement et de neutralité, désire établir des relations équilibrées avec tous, sur la base d'un respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Cependant, la bonne volonté de la Jamahiriya n'a jamais rencontré qu'affrontements continus, provocations et agressions de la part du Gouvernement des Etats-Unis.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La Jamahiriya arabe libyenne réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies, sa volonté de coopérer pour le bien de toute l'humanité, ce à quoi elle a toujours été prête.

L'Administration américaine est un instrument aux mains du monde sioniste et souhaite faire taire ou étouffer toutes les voix qui s'élèvent pour désapprouver sa politique dans la région arabe. Après la Libye - contre laquelle toutes sortes d'accusations ont été formulées - c'est maintenant au tour de la Syrie d'être accusée, par le biais de la Grande-Bretagne qui est le nouvel instrument dont l'Administration américaine se sert à cette fin. La Grande-Bretagne de la Déclaration de Balfour, la Grande-Bretagne qui a instauré l'entité sioniste et le régime raciste d'Afrique du Sud souhaite aujourd'hui, en collaboration avec l'Administration des Etats-Unis et en vertu du plan sioniste, faire taire toutes les voix qui s'élèvent pour désapprouver ce plan. Un acte d'agression a été perpétré contre la Libye à propos duquel l'on a eu recours à la désinformation. C'est aujourd'hui le tour de la Syrie, et c'est encore une fois la Grande-Bretagne qui est utilisée, dont les bases militaires ont été utilisées pour bombarder la Libye.

Je ne peux pas conclure mon intervention sans me référer à la déclaration de M. Jacques Chirac, Premier Ministre de la France. Je ne crois pas que les Etats-Unis ou même la Grande-Bretagne tiennent M. Chirac pour un ami des Arabes ou un ennemi des Etats-Unis. M. Chirac a affirmé, comme cela a été rapporté dans le Washington Times du 10 novembre, que le Chancelier Kohl, et M. Genscher, Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, ont tous deux clairement déclaré que l'incident qui avait eu lieu à l'aéroport de London Heathrow avait été préparé par le Mossad israélien. Nous savons tous que le Mossad israélien a profondément infiltré les services de renseignements britanniques et américains afin d'entamer la réputation de la Syrie.

M. Chirac a clairement dit, notamment, qu'il était tout à fait clair que le Mossad israélien avait également commandité la campagne contre la Libye et la Syrie. Après avoir réussi à faire taire des voix arabes, ils veulent maintenant asservir la Libye et la Syrie et liquider la question de la Palestine après le bombardement des Palestiniens vivant dans les camps. C'est une manœuvre, un sombre complot ourdi par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique dans lequel ils ont trempé comme sicaire du monde sioniste.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Nous allons entendre les deux parties - l'entité sioniste et la Grande-Bretagne - défendre devant l'Assemblée générale la position américaine et énoncer les accusations qu'ils ont portées contre nous. Cette assemblée, récipiendaire de la conscience des peuples du monde entier, répondra sans aucun doute de façon appropriée à cet acte d'agression, le dénoncera et le condamnera.

Cependant, nous ne devons pas nous limiter à la seule condamnation parce qu'en soi elle ne suffit pas. L'histoire du Gouvernement américain regorge de condamnations. Hier encore, "l'Assemblée a adopté une résolution sur l'Amérique centrale qui ne sera pas mise en application, comme cela a été le cas de nombre de ses résolutions. Cependant, nous devons serrer les rangs et nous unir pour obliger l'impérialisme américain et ses instruments fantoches - et l'entité sioniste, un autre de ces instruments - à respecter les Nations Unies et ses résolutions.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Je prononcerai mon intervention au nom du Groupe arabe que j'ai l'honneur de présider pendant le mois de novembre.

Qu'il me suffise de traiter des répercussions de l'agression américaine contre le peuple libyen du point de vue juridique et du point de vue de ses incidences sur le droit international; je laisserai aux autres orateurs qui participeront au débat sur cette question le soin d'aborder les autres aspects de ladite question. Mon intervention se fera sous forme d'observations :

Premièrement, est-ce que cette attaque a été commise en exercice du droit de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte? Les éléments de réponse à cette question sont les suivants : a) le libellé de l'Article 51 est tout à fait explicite et indique bien que l'emploi de la force en légitime défense peut être justifié dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée et s'il souhaite justifier l'emploi de la force par l'exercice du droit de légitime défense; b) l'agression armée commise par un Etat contre un autre sous-tend l'utilisation des forces armées du pays qui attaque contre le territoire où l'indépendance politique de l'Etat qui est attaqué; c) les actes de légitime défense doivent se produire immédiatement après que l'attaque armée en question est intervenue et doivent avoir pour but de repousser ladite attaque et de contrecarrer ses objectifs. Pour reprendre la déclaration célèbre du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis du siècle dernier, M. Webster, la légitime défense doit être "une nécessité urgente qui ne laisse aucun temps à la réflexion ni au choix des moyens";

M. Al-Kawari (Qatar)

d) les actes de légitime défense doivent être à la mesure qualitativement et quantitativement de l'attaque armée qui les a précédés. Voilà, énoncées de manière claire, quelles sont les conditions d'exercice du droit de légitime défense, en droit international. Elles sont abondantes et claires et je n'ai, par conséquent, pas lieu de retracer les faits. Aucune de ces conditions n'avait été remplie lorsque l'attaque du mois d'avril dernier s'était produite.

Deuxièmement, le libellé de l'Article 2 de la Charte, en son paragraphe 3, "engage clairement les Etats Membres de l'Organisation à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient mises en danger." Par le paragraphe 4 du même Article, les Membres de l'Organisation sont engagés à "s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir ... à l'emploi de la force".

Est-ce que ces normes et principes ont été respectés ou observés dans le cas qui nous occupe?

Les moyens de régler pacifiquement les différends - établis de longue date dans les relations entre Etats - ont été récemment consacrés dans la Déclaration de Manille, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 37/10 du 15 novembre 1982, et dispose, en son paragraphe 5, que

"les Etats doivent rechercher de bonne foi et dans un esprit de coopération une solution rapide et équitable de leurs différends internationaux par n'importe lequel des moyens suivants : négociation, enquête, médiation, conciliation, arbitrage, règlement judiciaire, recours à des accords ou organismes régionaux ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix...".

M. Al-Kawari (Qatar)

Les parties, avant l'attaque qui nous occupe, ont-elles vraiment épuisé tous ces moyens pacifiques?

Je dirai qu'il est extrêmement important d'insister sur le danger que comporte l'emploi de la force dans les relations internationales. Le but principal du système international est d'éviter précisément l'emploi de la force. Bien que cette attaque, l'objet de nos débats, n'ait pas, cette fois-ci, dénéré en conflit régional ou peut-être même mondial, la portée du conflit, qui peut sincèrement dire qu'un tel recours à la force n'aura pas la prochaine fois les conséquences les plus redoutables pour la sécurité du monde, à la suite de mauvais calculs ou d'erreurs d'estimation quant aux répercussions, ou à d'autres facteurs que pourrait méconnaître l'Etat commettant l'attaque, déclenchant ainsi un conflit mondial?

Au nom du Groupe arabe, je demande instamment à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution qui a été présenté sur cette question.

M. BASENDWAH (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Puisque c'est la première session de l'Assemblée générale depuis l'agression des Etats-Unis lancée le 15 avril dernier contre la Jamahiriya arabe libyenne, il n'est que naturel de parler de cette agression flagrante, afin de pouvoir adopter des résolutions et prendre des décisions qui soient à la hauteur de la gravité de cette agression et de ses conséquences.

Comme nous le savons tous, en pleine nuit, en avril, les avions F-111 des forces aériennes américaines ont quitté leurs bases du Royaume-Uni et, accompagnés d'autres types d'avions qui ont décollé de porte-avions américains qui se trouvaient au large des côtes libyennes, ont violé l'espace aérien de cet Etat arabe non aligné, Membre des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ont lancé leurs bombes sur la population civile des villes de Tripoli et de Benghazi, entraînant la mort de dizaines de femmes, d'enfants et de personnes âgées sans défense, faisant des centaines de blessés et détruisant des maisons et des quartiers entiers. Ils ont tué des innocents, usant d'une brutalité cruelle et sans merci.

Malgré tout cela, les Etats-Unis, défiant ouvertement l'opinion publique internationale, ont annoncé avoir commis cet acte odieux avec fierté. Le Président des Etats-Unis est allé jusqu'à s'adresser, à la veille d'une fête, au peuple américain à la télévision comme s'il annonçait d'excellentes nouvelles.

Le Conseil de sécurité, réuni immédiatement après l'agression, aurait adopté un projet de résolution condamnant fermement et sans ambiguïté les Etats-Unis, si

M. Basendwah (Yémen)

le représentant des Etats-Unis n'avait opposé son veto, empêchant l'adoption de ce projet. Devant le veto des Etats-Unis, qui a empêché le Conseil de sécurité d'adopter ce projet de résolution, qui bénéficiait pourtant de l'appui d'une majorité écrasante des Etats Membres, il m'apparaît important d'indiquer maintenant ce qui, à mon avis et de l'avis de beaucoup d'autres, est une lacune flagrante dans la Charte des Nations Unies, même si cela me conduit à faire une légère digression par rapport au sujet qui nous occupe.

Je ne conteste pas le droit des membres permanents du Conseil de sécurité d'opposer leur droit de veto. Je ne nie pas leur droit de bénéficier de ce privilège exceptionnel, puisque je sais fort bien que si ce droit leur était retiré, cela entraînerait des problèmes redoutables pour l'Organisation qui, à l'heure actuelle, peut fort bien se passer de telles complications. En outre, nous savons tous qu'un tel changement serait pratiquement impossible à obtenir.

Cependant, je n'hésite pas à dire que les choses sont différentes lorsque c'est l'accusé qui peut échapper à la condamnation, tout simplement en opposant son droit de veto, empêchant ainsi le Conseil de sécurité d'exercer son autorité et d'adopter le projet de résolution dont il est saisi. En tant qu'accusé partie au conflit, le pays en question devient en même temps juge et partie, et le projet de résolution déposé contre lui n'a donc aucune valeur. Est-ce juste ou logique?

J'ai été amené à faire cette observation du fait que le Conseil de sécurité s'est vu empêcher de prendre une décision ferme à l'occasion de l'agression flagrante commise contre la Jamahiriya arabe libyenne en avril dernier. On a souvent parlé de cette question du veto au cours des quatre décennies écoulées. J'ai simplement voulu citer un exemple, pour prouver que c'est une erreur qu'il conviendrait de rectifier.

Cependant, je suis pleinement conscient du fait qu'un pays tel que les Etats-Unis trouvera toujours quelqu'un pour opposer son droit de veto en sa faveur. La preuve la plus évidente en est l'autre pays qui a également exercé son droit de veto lorsque le projet de résolution condamnant l'agression américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne a été mis aux voix au Conseil de sécurité. Par conséquent, il s'agit avant tout d'une question de principe. La question est de savoir si l'accusé, ou même son complice, doit participer au jugement.

M. Bassendwah (Yémen)

La République arabe du Yémen n'a jamais hésité, tout comme d'autres pays épris de paix qui rejettent toute forme d'agression, à condamner immédiatement cet acte d'agression qui va à l'encontre de toutes les normes du droit international, et même des normes les plus élémentaires dans les relations entre Etats. Aujourd'hui, je paraïs devant vous pour réaffirmer la position de mon pays et engager l'Assemblée générale à adopter un projet de résolution condamnant sans équivoque l'agresseur et dénonçant le crime. C'est le moins que nous puissions faire à mon avis. Quelle que soit la puissance d'un pays, nous ne devons jamais tolérer qu'il s'arroge le droit de violer la souveraineté d'autres pays ou de commettre des actes d'agression contre le peuple de n'importe quel autre pays, quel que soit le prétexte invoqué.

M. Basendwah (Yémen)

Car ainsi nous risquerions de transformer notre monde en une jungle où seule compterait la loi du plus fort. Ce qui est arrivé à la Libye soeur le 15 avril dernier, et même avant cette date, ce dont M. Treiki, l'ambassadeur de la Libye, nous a fait le récit au début du débat, peut arriver à n'importe quel autre pays si nous gardons le silence et si nous n'élevons pas la voix pour condamner et dénoncer, puisque nous ne pouvons malheureusement que condamner et dénoncer.

Si nous rejetons le terrorisme perpétré par un particulier, nous devons aussi rejeter le terrorisme perpétré par un pays, une superpuissance notamment. Si le Gouvernement américain accuse certains pays d'appuyer le terrorisme par le biais de particuliers, comment appelle-t-il donc l'agression brutale lancée contre la Libye soeur en avril dernier? Le Gouvernement américain nous croit peut-être assez stupides pour accepter son interprétation et son explication des faits, à savoir que son agression n'était ni plus ni moins qu'une mesure de représailles. Je ne pense pas qu'il y ait une seule personne sensée sur cette Terre pour croire à ce raisonnement.

Comment expliquerions-nous le terrorisme international si la définition n'incluait pas l'agression d'un Etat contre un autre Etat? Les Etats-Unis ne pensent-ils pas que lorsque un particulier ou un groupe tue, enlève des gens ou détourne un avion ou un bateau de croisière, cela ne constitue pas un acte d'agression qui mérite d'être condamné? Lorsque des groupes d'avions militaires violent l'espace aérien d'un autre pays, lâchent des bombes et tuent des civils dans ce pays, n'est-pas là un acte flagrant de terrorisme? L'agression n'a-t-elle pas causé la mort de Libyens innocents, détruit d'innombrables habitations, effrayé et horrifié des centaines de milliers de gens dans la capitale libyenne, la ville de Benghazi et dans d'autres régions du pays? N'est-ce pas là une agression, un acte évident de terrorisme?

Si nous nous préoccupons de la sécurité d'un particulier ou de plusieurs particuliers, nous devons aussi avoir à cœur la sécurité d'un peuple et la souveraineté d'un pays indépendant.

Si nous n'admettons pas le terrorisme perpétré par un particulier ou un groupe contre une ou plusieurs personnes, nous devons le rejeter énergiquement lorsqu'il est le fait d'un pays contre un autre pays et un peuple dans son ensemble. Garder le silence face à l'agression d'un pays contre un autre pays reviendrait à

M. Basendwah (Yémen)

transformer notre monde en une jungle où la Charte aurait perdu sa validité, le droit international son prestige et les Nations Unies, du même coup, leur raison d'être.

Au lendemain de l'agression, le Gouvernement américain s'est lancé contre ce pays arabe et africain frère dans une campagne de désinformation qui avait pour but de leurrer l'opinion publique américaine, d'une part, et l'opinion publique internationale, d'autre part, en essayant de faire passer la Libye pour responsable des actes de terrorisme commis à travers le monde. Tout cela visait à préparer une nouvelle agression contre la Libye. Mais la volonté de Dieu a été la plus forte et cette campagne de désinformation extrêmement dangereuse a été percée à jour.

Ce sont les médias américains qui nous l'ont appris. Le Gouvernement des Etats-Unis n'en persiste pas moins, aujourd'hui encore, à soutenir que l'acte d'agression du 15 avril dernier contre la Libye n'était qu'une mesure de représailles ou une action punitive. Mais, après tout, le Gouvernement peut bien dire ce qui lui plaît. Nous ne sommes pas obligés de le croire.

Nous sommes appelés à adopter une position qui soit conforme à l'esprit et à la lettre de Charte aussi bien que du droit international. Nous devons condamner l'agression et rendre l'agresseur responsable des conséquences de son agression, matériellement et moralement. Toutefois, l'agression est doublement grave lorsque l'agresseur est un pays aussi important que les Etats-Unis, dont nous attendons qu'ils sauvegardent la paix et qu'ils respectent la Charte ainsi que le droit international. La condamnation doit donc être à la mesure de l'agresseur.

Pour nous, il ne fait aucun doute que l'agression, le 15 avril 1986, des Etats-Unis contre la Libye soeur constitue un dangereux précédent. Nous ne devons pas permettre qu'une telle agression se répète et nous devons énergiquement la condamner. Malheureusement, c'est tout ce que nous pouvons faire.

M. PRESSLER (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est réunie aujourd'hui à la demande de la Libye. La Libye tente de se poser en victime innocente et de faire croire que les Etats-Unis ont pris à son encontre des mesures non provoquées et injustifiées. Commençons par examiner ses protestations d'innocence. On comprend tout de suite pourquoi, après des années de mises en garde verbales et d'appels lancés à l'Organisation, les Etats-Unis ont finalement jugé nécessaire, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, d'exercer leur droit de légitime défense les 15 et 16 avril de cette année.

M. Pressler (Etats-Unis)

Faisons le sordide bilan du terrorisme et de la violence libyens. Nous pourrions commencer en 1969, lorsque Kadhafi est arrivé au pouvoir. Mais remontons plutôt à la fin des années 70. A la suite de l'occupation de notre ambassade à Téhéran, l'ambassade des Etats-Unis à Tripoli a été brûlée. C'était le 2 décembre 1979, je répète, le 2 décembre 1979. Les Etats-Unis ont suspendu la plupart de leurs activités diplomatique, mais un nombre réduit de fonctionnaires de l'ambassade sont cependant restés sur place. L'attaque contre notre ambassade a été suivie d'autres du même genre contre l'ambassade de France à Tripoli, au début de 1980, ce qui nous a amenés à fermer notre ambassade le 15 février 1980.

La propension de la Libye à mener à bien sa campagne terroriste dans d'autres pays est depuis longtemps un fait avéré. Dès février 1979, la Libye se servait d'avions civils pour envoyer des troupes pour prêter main forte au dictateur de l'Ouganda, Idi Amin. En 1981, la Libye a entrepris sa campagne de tentatives d'assassinat et d'ingérence contre le Tchad. En octobre 1981, le complot pour assassiner Hissène Habré alors qu'il était en visite au Soudan a échoué parce que les Libyens dépêchés pour diriger l'opération se sont rendus aux autorités soudanaises. En juillet 1983, je répète en juillet 1983, les forces libyennes ont envahi et occupé pour la deuxième fois certaines parties du territoire tchadien.

M. Pressler (Etats-Unis)

Les Libyens ont commencé à attaquer des avions de ligne, des aéroports et des transports civils en 1981. En février 1981, à l'aéroport de Rome, un terroriste libyen, qui visait un exilé anti-Kadhafi notoire, a ouvert le feu sur des passagers arrivant d'Alger. En octobre 1981, en Egypte, deux bombes ont explosé dans des bagages que l'on déchargeait d'un avion arrivant de Libye. En avril 1984, une bombe dissimulée dans une valise abandonnée, qui avait été déchargée d'un avion de ligne libyen, a explosé à l'aéroport Heathrow de Londres, blessant 25 civils innocents.

Un autre aspect de la campagne terroriste mondiale de Kadhafi, qui a commencé au début des années 80, est celui des assassinats de ses opposants vivant à l'étranger. En octobre 1980, un étudiant a été gravement blessé par balles dans le Colorado; au mois de juillet de la même année, un autre étudiant anti-Kadhafi a été abattu à Ogden, dans l'Utah. Tout au long des années 1982 et 1983, les étudiants libyens en Europe ont été harcelés et leur vie menacée. En mars 1984, quatre bombes ont explosé à Londres et à Manchester près des domiciles et des lieux d'affaires d'exilés libyens; plus de 25 personnes ont été blessées.

L'année 1984 a été une année particulièrement sanglante par suite du déploiement du réseau terroriste de Kadhafi à travers toute l'Europe et la région de la Méditerranée. En mars, la foule a mis le feu à l'ambassade de la Jordanie à Tripoli sous les yeux indifférents des autorités libyennes. En avril 1984, des coups de feu ont été tirés, depuis les locaux du Bureau populaire libyen à Londres, tuant une agente de police britannique. Lorsque le Gouvernement britannique a fermé ce bureau et rompu toutes relations diplomatiques avec le Gouvernement libyen, les Libyens ont arrêté un certain nombre de sujets britanniques à Tripoli sous des prétextes fallacieux, qu'ils ont détenus en otage pour faire pression sur le Gouvernement britannique et l'empêcher de traduire en justice ceux qui avaient été arrêtés à Londres.

A la mi-1984, la campagne terroriste de Kadhafi a atteint son paroxysme. En juin 1984, Jana, l'agence de presse officielle libyenne, a fait savoir que :

"Les masses libyennes ont décidé de constituer des commandos-suicide qui pourchasseront les traîtres et les chiens égarés, où qu'ils se trouvent, et les liquideront."

M. Pressler (Etats-Unis)

Le même mois, le rédacteur libyen anti-Kadhafi d'un journal arabe d'Athènes a été tué par deux hommes à motocyclette. Trois mois plus tard, toujours en 1984, un exilé libyen a été découvert baillonné et étranglé dans sa chambre d'hôtel à Rome. Pendant l'été de la même année, 19 navires ont été endommagés par l'explosion de mines en mer Rouge. On pense que ces mines avaient été posées par un navire libyen. En septembre, les Libyens ont été à nouveau impliqués dans une tentative d'assassinat d'Hissène Habré, Président du Tchad, au moyen d'une valise piégée. En novembre, le Président Moubarak, de l'Egypte, a annoncé que quatre assassins envoyés en Egypte par Kadhafi pour tuer l'ancien Premier Ministre libyen Bakoush avaient été arrêtés. Des photos sur lesquelles Bakoush semblait mort ont été envoyées au Bureau populaire libyen à Malte. Des sources de la presse officielle libyenne ont ensuite prétendu que Bakoush avait été exécuté par des commandos-suicide envoyés à l'étranger pour liquider les ennemis de la révolution. Les intentions de Kadhafi étaient donc parfaitement claires, même si ses hommes de main ont été heureusement empêchés d'accomplir leur mission.

La campagne terroriste libyenne s'est poursuivie sans relâche en 1985. Dans un discours prononcé le 31 mars 1985, Kadhafi a dit que :

"Notre tâche ici, à ce poste de commandement, est de veiller à ce que les opérations-suicide individuelles se transforment en action organisée qui portera ses fruits, vaincra l'ennemi et libérera la nation ... Nous voulons que chacun d'entre nous puisse dire : 'J'ai décidé de mourir rien que pour faire échec à l'Amérique, car c'est là une décision à laquelle l'Amérique ne peut opposer son veto.'"

Quelles en furent les victimes? En février, ce fut l'ancien ambassadeur libyen en Autriche, qui avait démissionné cinq ans plus tôt pour protester contre le régime. En mars, ce fut un bijoutier libyen à Rome; en avril, un homme d'affaires libyen à Nicosie, un étudiant libyen et un citoyen marocain résidant en Allemagne de l'Ouest. En septembre, ce furent deux employés de la poste à Tunis, blessés par des lettres piégées introduites clandestinement en Tunisie par un diplomate libyen. Cet incident a amené la Tunisie à rompre toutes relations diplomatiques avec la Libye. L'été de la même année, le Gouvernement des Etats-Unis a expulsé un diplomate libyen en poste aux Nations Unies, après avoir découvert qu'il avait participé à un complot contre des opposants libyens au régime de Kadhafi qui vivent aux Etats-Unis.

M. Pressler (Etats-Unis)

L'année 1985 s'est terminée par les attaques terroristes horribles perpétrées le 27 décembre dans les aéroports de Rome et de Vienne. Vingt personnes, dont quatre terroristes, ont été tuées. Plus de 110 personnes ont été blessées. Cinq des victimes décédées, dont une adolescente, étaient des Américains. La Libye a été fortement impliquée dans l'appui dont a bénéficié le groupe Abu Nidal pour coordonner et mener ces attaques terroristes. La complicité libyenne est évidente. Des personnalités gouvernementales tunisiennes ont indiqué que le régime de Kadhafi était en possession de deux passeports tunisiens qui avaient été utilisés par les terroristes; ces passeports n'ont pu tomber entre ses mains qu'avec la complicité délibérée des autorités libyennes.

Venons-en à présent à 1986. La détermination de Kadhafi de semer la mort et la destruction a entraîné de nouvelles atrocités. La politique d'ingérence par la force dans les affaires d'autres Etats africains s'est poursuivie. Le 10 février, des rebelles soutenus par les Libyens ont attaqué les forces tchadiennes dans le sud du Tchad et, le 17 février, un bombardier libyen a attaqué l'aéroport de Ndjamen. Bien que la Libye ait nié toute participation à ces attaques, le Gouvernement tchadien a indiqué qu'il y avait des Libyens parmi les personnes faites prisonnières. Parallèlement à ces événements, les discours de Kadhafi étaient pleins de haine et de violence. Le 5 mars, il a dit :

"Toute personne qui a quitté la Libye fait maintenant partie des groupes hostiles qui sont du côté de l'Amérique. Elle est finie. Elle n'aura droit à aucune pitié, à aucune compassion ici ou à l'étranger. Toutes les traces de son passage devront être effacées. Même sa maison ne devra pas subsister." Le 5 avril, une bombe a ravagé une discothèque de Berlin-Ouest, fréquentée par des militaires américains, tuant un soldat américain et une femme turque et blessant plus de 230 personnes, dont le quart environ étaient des Américains. Un autre soldat est mort de ses blessures en juin. Des preuves irréfutables ont clairement montré que le Bureau populaire libyen à Berlin-Est avait participé à cet attentat.

Je ne vais pas répéter ici la longue liste des avertissements verbaux et des efforts diplomatiques par lesquels nous avons essayé, par l'intermédiaire de l'Organisation, de dissuader la Libye de s'engager dans cette campagne de terrorisme. Ils sont connus, ils figurent dans les documents des Nations Unies et sont à la disposition de tous les représentants.

M. Pressler (Etats-Unis)

C'est dans ces circonstances que nous avons dû, pour finir, agir en légitime défense. Le 14 avril, le Président Reagan autorisait l'exécution de mesures contre les centres de planification terroriste en Libye, en réaction aux attaques terroristes répétées commises contre des citoyens et des biens des Etats-Unis organisées sous les auspices de la Libye. Cette mesure a été prise avec beaucoup de réticence et à la suite de nombreuses mises en garde, après avoir eu la preuve concluante que le gouvernement de Kadhafi continuait d'appuyer et de contrôler les actes terroristes contre des cibles américaines, et après avoir constaté une surveillance évidente, de la part des Libyens, des installations et du personnel américains, ainsi que d'autres actes similaires, qui indiquaient qu'il y aurait d'autres actes de terrorisme. Nos attaques se sont limitées aux centres de terrorisme et installations militaires qui appuient les attaques de Kadhafi contre nous. Comme le Président l'a déclaré à ce moment-là :

"Les attaques se sont concentrées sur des objectifs soigneusement choisis pour limiter les pertes au sein de la population libyenne, avec laquelle nous ne sommes pas en conflit."

Ce soir-là, le Président, décrivant la brutalité monstrueuse du régime de terreur imposé par Kadhafi, a présenté les éléments de preuve suivants :

"Nous avons maintenant la preuve irréfutable que l'attentat à la bombe perpétré contre la discothèque La Belle a été mis au point et exécuté sous les ordres directs du régime libyen. Le 25 mars, plus d'une semaine avant l'attaque, ordre a été donné de Tripoli au Bureau populaire libyen de Berlin-Est d'effectuer une attaque terroriste contre des Américains, de façon à causer le maximum de pertes et ce sans discrimination aucune. Les agents de la Libye ont alors posé la bombe. Le 4 avril, le Bureau populaire a avisé Tripoli que l'attaque aurait lieu le matin suivant. Le lendemain, ils ont pris à nouveau contact avec Tripoli pour annoncer le 'grand succès de leur mission'."

Comme l'a dit le Président,

"Nos preuves sont directes; elles sont exactes; elles sont irréfutables."

Nos preuves sont solides. Ceux que leurs gouvernements ont chargés de s'occuper de ce genre de preuves le reconnaissent également. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a annoncé qu'il détenait, de source indépendante, la certitude de la participation libyenne dans l'attentat contre la discothèque

M. Pressler (Etats-Unis)

La Belle. Les participants au Sommet économique de Tokyo et les membres de la Communauté européenne ont déclaré qu'ils ne sauraient avoir de relations normales avec un Etat qui appuie le terrorisme, et la Libye a été spécifiquement mentionnée comme étant l'un de ces Etats.

De nombreux pays se sont demandé si la réaction des Etats-Unis était appropriée et si elle était conforme au droit international. La réponse à ces deux questions est "oui". Le Président Reagan a dit :

"Chaque fois que nos citoyens seront maltraités ou attaqués où que ce soit dans le monde sur les ordres directs d'un régime qui nous est hostile, nous riposterons, et ce aussi longtemps que je serai à la Maison-Blanche. La légitime défense est non seulement un droit mais un devoir. C'est l'objectif que vise ces missions ... c'est tout à fait conforme à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, qui reconnaît le 'droit naturel à la légitime défense ... dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée'."

L'action des Etats-Unis visait à réduire la capacité de la Libye de continuer à se livrer illégalement à l'agression au moyen de la force terroriste contre les Etats-Unis et leurs ressortissants. L'action des Etats-Unis n'était pas un acte aveugle de représailles ni une vengeance. Non. L'action des Etats-Unis visait uniquement à empêcher de nouvelles attaques.

Malheureusement, si les gouvernements responsables s'efforcent d'isoler et de contenir le virus libyen, la violence libyenne se poursuit. Le 17 avril, quatre grenades à tube ont été lancées contre la résidence de l'ambassadeur britannique à Beyrouth. Un groupe affilié à la Libye - Omar Al Mukhtar - en a revendiqué la responsabilité. Le même jour, trois otages - un Américain et deux Britanniques - ont été assassinés à Beyrouth, en "représailles" aux attaques aériennes contre la Libye. Le lendemain, quatre Libyens, y compris des membres du Bureau populaire libyen, ont été arrêtés par les autorités turques à Ankara pour avoir essayé d'attaquer un club d'officiers américains.

Plusieurs des Membres ici présents ont participé à la Réunion au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à Harare en septembre dernier. Kadhafi a utilisé la tribune de cette conférence pour contester les principes de notre Organisation, pour en diviser les Membres en camps hostiles et pour se poser en champion du terrorisme. Il a déclaré :

M. Pressler (Etats-Unis)

"Je vous promets du haut de cette tribune qu'à partir de maintenant je ferai tout en mon pouvoir pour diviser le monde en deux camps - le camp de la libération et le camp de l'impérialisme - ... tout doit être libéré ... tous les Etats francophones ... ne sont pas indépendants et constituent une cinquième colonne à l'intérieur de ce mouvement ... le mot commonwealth est extrêmement gênant ... il signifie que vous êtes la propriété de la Grande-Bretagne ... c'est quelque chose de honteux."

Deux semaines plus tard, Kadhafi a porté le terrorisme au rang de guerres de libération et de révolution.

J'ai présenté ici aujourd'hui le bilan du régime de Kadhafi. La preuve de la faillite morale de Kadhafi est devant l'Assemblée. Je demande à ses Membres : D'où la Libye tient-elle l'autorité morale de se présenter devant cette assemblée? Sur quoi se fonde-t-elle pour prétendre se faire l'interprète du droit international et du respect des principes de la Charte des Nations Unies? C'est le comble de l'hypocrisie que la Libye présente à l'Assemblée générale un projet de résolution (document A/41/L.35), qui réaffirme, au deuxième alinéa de son préambule,

"l'obligation pour tous les Etats de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à l'emploi ou à la menace de la force...".
et, au troisième alinéa,

"le droit inaliénable de tous les peuples de déterminer leur propre forme de gouvernement et de choisir leur système politique, social et économique sans aucune ingérence, subversion, coercition ou contrainte d'aucune sorte,...".

En raison de toute cette activité d'inspiration libyenne, il n'est guère étonnant que le régime de Kadhafi soit mis à l'index à l'échelle mondiale par des gouvernements soucieux de respecter scrupuleusement les normes de conduite internationale universellement acceptées. Je voudrais insister sur le fait que ce n'est pas ma délégation qui a demandé ce débat. Mais, puisqu'il a lieu, nous espérons qu'il sera l'occasion pour tous les pays représentés ici de marquer clairement leur opposition au terrorisme libyen et de se dissocier de la rhétorique agressive et des actes répréhensibles de la Libye. Le peuple américain, de même que tous ceux qui, de par le monde, ont été victimes du terrorisme libyen ou qui en ont peur, suivra de près ce qui se fait et se dit ici sur cette plainte hypocrite d'un régime qui ne mérite que le mépris de la communauté internationale.

M. CESAR (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : C'est avec satisfaction que la délégation tchécoslovaque a pris acte de la décision de l'Assemblée générale d'inclure à l'ordre du jour de la présente session le point 142 relatif à la question de l'attaque militaire des Etats-Unis contre la Libye, en avril dernier.

Nous avons examiné avec intérêt la Déclaration que les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont adoptée à leur session d'Addis-Abeba, à la fin du mois de juillet dernier. La République socialiste tchécoslovaque souscrit au contenu de cette déclaration, qui traduit la sagesse collective des Etats membres de cette organisation internationale importante. Nous sommes également pleinement d'accord avec les conclusions catégoriques auxquelles sont parvenus les pays non alignés à l'issue de leur huitième Réunion au sommet de Harare. Dans la déclaration politique publiée à cette occasion, il est dit entre autres que :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont vivement condamné cette agression non provoquée qui constitue un acte de terrorisme d'Etat et une violation du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies...". (A/41/697, par. 215)

M. César (Tchécoslovaquie)

Nous avons suivi de très près l'évolution de la situation dans le sud de la Méditerranée, en particulier depuis le début de cette année, lorsque les Etats-Unis ont accru leurs pressions politique, psychologique, économique puis, malheureusement, militaire, sur la Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste.

Nous avons condamné l'embargo économique imposé à la Libye. Nous estimons que cette mesure n'est rien d'autre qu'un exemple de plus de la façon dont les relations économiques internationales ont été utilisées à mauvais escient, et ce à des fins de pression politique. En tant que pays qui, avec d'autres Etats socialistes, a été victime pendant des décennies de divers types de sanctions, mesures discriminatoires, contrôle exercé sur ces "exportations stratégiques", etc., nous comprenons tout à fait l'indignation justifiée de la Libye et d'un certain nombre d'autres Etats Membres que soulève cette mesure prise par le Gouvernement américain. Soit dit en passant, cet exemple d'imposition d'un embargo économique prouve une fois encore qu'il est approprié de débattre de ces questions, chaque année, au cours des sessions de l'Assemblée générale. C'est un phénomène qui doit être éliminé des relations économiques internationales.

Malheureusement, les événements survenus au sud de la Méditerranée, en 1986, ont entraîné davantage que de simples pressions économiques contre la Libye. Les forces navales et aériennes américaines ont recouru à toute sorte de manœuvres, dont l'objectif était évidemment de provoquer et d'intimider. Ces actes en soi ont suscité un regain de tension dans la région. Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste de Tchécoslovaquie a publié, le 25 mars 1986, une déclaration dans laquelle il condamne l'agression dont le territoire libyen souverain a été victime de la part des Etats-Unis. Le lendemain, nous faisions part, nous aussi, de notre indignation devant le Conseil de sécurité.

Nous avons jugé tout à fait justifiée l'initiative de Malte, qui a demandé, trois jours avant l'attaque perpétrée par les Etats-Unis contre la Libye en avril dernier, la convocation du Conseil de sécurité et qui, soucieux d'éviter que ce conflit ne s'aggrave, a cherché à ce que le Conseil de sécurité fasse œuvre de diplomatie préventive à cet égard. Cette tentative n'a malheureusement pas abouti.

L'attaque armée agressive perpétrée par les Etats-Unis contre la Libye, en avril dernier, a soulevé, à juste titre, l'indignation de l'opinion publique mondiale et de l'écrasante majorité des Etats Membres des Nations Unies. Cette

M. César (Tchécoslovaquie)

violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des normes de conduite civilisée dans les relations entre Etats a été commise à un moment où se tenait une réunion ministérielle du Mouvement des non-alignés, à New Delhi. Les participants à cette réunion ont exprimé, d'abord dans un communiqué, puis par le biais de leurs délégations ministérielles qui se sont rendues devant le Conseil de sécurité, leur mépris pour cette politique de diplomatie de la "cannone", dont on avait cru qu'elle n'était qu'un chapitre dans l'histoire des relations internationales du début de ce siècle et qu'elle n'était plus d'actualité.

La République socialiste de Tchécoslovaquie a condamné sans équivoque l'attaque armée perpétrée par l'actuel Gouvernement américain contre la Libye, pays arabe en développement. Nous réitérons au peuple de ce pays notre amitié et notre solidarité et exprimons la conviction qu'il continuera de résister à la pression de ceux qui n'ont pas accepté l'orientation progressiste d'un certain nombre de pays en développement, dont la Libye. Une fois encore, nous exprimons notre ferme réprobation de l'emploi de la force, du diktat international, de l'hystérie belliciste.

Nous exigeons que soit mis fin aux provocations militaires et autres exercées contre la Libye et à toutes les pressions dont ce pays est victime. Tant la nécessité du développement pacifique de ce pays que l'avenir de la paix et de la sécurité de la région méditerranéenne tout entière, région si proche de l'Europe et de l'Afrique ainsi que du Moyen-Orient si durement éprouvé, l'exigent.

A ce propos, j'aimerais rappeler la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Tchécoslovaquie, Bahuslav Chnoupek, lors du débat général de la présente session de l'Assemblée générale, où il déclarait ce qui suit :

"En ce qui nous concerne, nous pensons que la dissuasion, l'intimidation et les menaces de représailles peuvent être remplacées par des garanties solides de confiance. La coexistence pacifique peut et doit devenir le principe universel le plus élevé des relations internationales. La sécurité doit absolument être conçue comme étant un bien unique et indivisible."

(A/41/PV.18, p. 53/55)

M. César (Tchécoslovaquie)

Nous sommes intimement convaincus que les Etats-Unis doivent répondre positivement à l'appel lancé par l'Union soviétique en faveur d'un retrait mutuel des flottes navales de la Méditerranée. Nous apprécions et appuyons les efforts déployés par les Etats neutres et non alignés de la région pour faire de la Méditerranée une zone de paix et de coopération et non pas d'agression, de guerre et d'affrontements.

Nous sommes persuadés que, si la communauté internationale déploie un effort concerté à cette fin et que l'on fait preuve de la volonté politique nécessaire, cet objectif pourra être atteint.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale débat, aujourd'hui, de l'agression aérienne et navale des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne. Du point de vue des faits, cette agression a eu lieu en avril dernier. Mais en réalité elle continue d'avoir, à ce jour, des incidences et des effets. Il s'agit d'une agression perpétrée par le Gouvernement américain contre la Libye, à laquelle le Royaume-Uni a pris part en mettant son territoire et ses aéroports à la disposition des Etats-Unis afin qu'ils perpètrent cette agression. J'aurais souhaité que, dès le début, cette question s'intitule "Aggression des Etats-Unis et du Royaume-Uni contre la Jamahiriya arabe libyenne", étant donné qu'elle a eu lieu après consultation, préparation et discussion entre les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Toutefois, des organisations internationales aussi bien que régionales, telles que le Mouvement des non-alignés, la Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, la Conférence islamique, la Conférence au sommet des pays non alignés, la Ligue des Etats arabes ont décidé de parler de l'agression perpétrée par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne sans mentionner l'agression du Royaume-Uni, ce dernier n'ayant joué qu'un rôle limité dans cette agression.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Le 14 avril de cette année, les Etats-Unis ont commis un acte d'agression brutal et barbare contre les villes de Tripoli et de Benghazi. Des bombardiers américains sont partis des aéroports britanniques et, simultanément, d'autres chasseurs bombardiers ont décollé de porte-avions de la VIe flotte américaine qui se trouve en Méditerranée, et se sont dirigés sur la Jamahiriya arabe libyenne pour lâcher leurs bombes sur des objectifs strictement civils, dans les villes de Tripoli et de Benghazi. Cette attaque lâche, en pleine nuit, a causé des morts et des blessés parmi des dizaines de femmes, d'enfants et de personnes âgées, ont détruit des hôpitaux, des écoles, des ambassades et même des lieux de culte, ce qui dément les allégations du Gouvernement américain et ce que le représentant des Etats-Unis a déclaré devant le Conseil de sécurité, le 15 avril, à savoir que :

"... les forces militaires des Etats-Unis se sont livrées à une série d'attaques aériennes soigneusement préparées contre certains objectifs terroristes en Libye. Ces attaques ont pris fin et les avions américains sont rentrés dans leurs bases." (S/PV.2674, p. 13/15)

Des informations ont indiqué cependant que ce bombardement n'était pas dirigé contre des cibles militaires ni, comme le prétendait le Gouvernement américain, contre des objectifs liés au terrorisme. Ils visaient les quartiers civils, les maisons, les écoles et les centres d'handicapés, et même certaines ambassades de pays qui entretiennent des relations amicales avec les Etats-Unis.

L'agression américaine contre la Libye n'a étonné personne en ce qui concerne le choix du moment où elle a eu lieu. Depuis de nombreuses années, les Etats-Unis ont adopté une politique agressive et provocatrice contre la Jamahiriya arabe libyenne. Ce petit pays non aligné a retenu l'attention des organisations internationales et de l'opinion publique mondiale en raison de la gravité des provocations dont il est victime de la part des Etats-Unis, du harcèlement économique dont il fait l'objet, concrétisé par un blocus et des tentatives de mettre le régime révolutionnaire libyen à genoux. Lorsque ces moyens n'ont pas réussi à atteindre leur but, il a fallu accuser le système de terrorisme pour trouver là une justification pour les Etats-Unis, à l'attaquer comme s'ils étaient les gendarmes du monde. Cela a été préparé par une campagne d'information, très adroitement menée par l'organisation sioniste aux Etats-Unis, qui accusait la Libye de se trouver derrière toutes les actions terroristes auxquelles le monde a assisté, dont des citoyens américains ont été victimes, en raison d'ailleurs de la politique

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne+)

stupide adoptée par le gouvernement de Washington. Ceux qui se trouvent à l'origine de cette campagne ont pensé que l'accusation de terrorisme suffirait pour éliminer la révolution libyenne et son grand dirigeant, le colonel Kadhafi.

Le Gouvernement américain a prétendu disposer de preuves claires, irréfutables, qui démontreraient la participation libyenne à ces actes de terrorisme. Une fois encore, je cite la déclaration du représentant des Etats-Unis devant le Conseil de sécurité du 15 avril 1985 :

"Il existe des preuves précises et irréfutables que la Libye est directement responsable de l'attentat à la bombe commis à Berlin-Ouest le 5 avril, qui a provoqué la mort du sergent de l'armée américaine, Kenneth Ford et d'une jeune femme turque, et qui a fait 230 blessés, dont 50 membres des forces armées américaines." (S/PV.2674, p. 16)

Ce jour là, nous avons entendu les allégations du représentant des Etats-Unis qui citait le Président Reagan, comme si le Président Reagan était la Cour internationale de Justice.

L'Assemblée générale a entendu, ce matin, l'ambassadeur libyen, M. Ali Treiki, annoncer que son pays réaffirmait une nouvelle fois son rejet du terrorisme et il a mis le Gouvernement américain au défi d'accepter un recours à la Cour internationale de Justice. Il est tout à fait normal que le Gouvernement des Etats-Unis ait refusé cette offre puisque toutes ses assertions sont essentiellement des mensonges contre la Libye.

Malheureusement, le gouvernement de Mme Thatcher a été trompé et incité par cette propagande à applaudir cette campagne et à prendre part à cet acte d'agression. Lorsque les allégations américaines se sont avérées fausses, et je me réfère ici à la démission du porte-parole du bureau de presse du Département d'Etat, M. Kalb, en protestation envers la campagne de désinformation menée par le Gouvernement des Etats-Unis, le Gouvernement britannique n'a plus voulu alors participer à ces activités mais il était trop tard, ses mains étaient souillées du sang de civils libyens innocents, car il avait autorisé l'utilisation de son territoire comme base d'où sont parties les attaques américaines contre d'autres personnes. Il ne fait aucun doute que l'agression américaine contre la Libye était un acte prémedité et que les Etats-Unis se préparaient à une telle agression depuis des années. La Jamahiriya arabe libyenne voulait passer par la voie du dialogue,

M. Al-Atassi (R  p. arabe syrienne)

sans affrontement, mais le Gouvernement am  ricain a rejet   cette possibilit   et a utilis   ce qui lui semblait  tre un meilleur moyen, le blocus et l'agression, pour mettre en oeuvre des plans strat  giques, qui n'ont, en fait, rien  voir avec ce qu'ils appellent le terrorisme. Il est regrettable que le Gouvernement am  ricain ait pr  tendu,   tort, qu'il agissait dans l'exercice de son droit de l  gitime d  fense, conform  m  nt aux dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Lorsque les dispositions de la Charte sont bafou  es, comme le sont cette Organisation internationale et la bon sens de la communaut   internationale, est-il raisonnable ou acceptable de penser que la Libye est une menace   la s  curit   des Etats-Unis, comme les Etats-Unis l'ont d  clar  ? Ce n'est pas la Jamahiriya arabe libyenne qui s'est approch  e des c  tes am  ricaines pour menacer la s  curit   des Etats-Unis mais bien les Etats-Unis qui sont venus en Libye, en M  diterran  e, pour intimider la Lybie et pour cumer ces mers tranquilles avec les navires de sa flotte.

Point n'est besoin d' tre bien perspicace pour d  couvrir les faits r  els dans cette histoire. L'objectif du Gouvernement am  ricain est d' liminer la r  volution libyenne dirig  e par le colonel Kadhafi. La Libye est un pays progressiste, non align  , qui a adopt   une ligne de conduite ind  pendante dans les domaines politique, social et conomique. Elle est   l'avant-garde de la lib  ration de la Palestine de l'ennemi sioniste usurpateur. La Libye entretient des relations amicales avec l'Union sovi  tique et les pays socialistes. Elle sympathise avec les mouvements de lib  ration dans le monde et avec les syst  mes h  ts par le Gouvernement am  ricain. La Libye condamne la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. Le Gouvernement am  ricain consid  re que tous ceux qui ne sont pas ses fantoches, ou ses vassaux, sont des hors-la-loi et des terroristes.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Telle est la logique tordue utilisée par les Etats-Unis. La Libye a liquide les bases étrangères britanniques et américaines à Tobrouk et à Tripoli; elle a mis fin aux monopoles pétroliers américains. Par conséquent, tous les moyens étaient bons pour liquider le régime libyen.

L'agression des Etats-Unis constitue un précédent extrêmement dangereux dans le domaine des relations internationales. Elle est une violation flagrante des dispositions de la Charte, des règles du droit international et du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre Etats. La menace du recours à la force est une forme de terrorisme d'Etat.

La présence de la VIe flotte des Etats-Unis en Méditerranée et la menace constante qu'elle représente pour les pays de la région font partie de cette politique de terrorisme d'Etat. L'histoire de la VIe flotte des Etats-Unis est très riche en actes de terrorisme. La ville de Beyrouth et ses faubourgs ont été bombardés par un avion qui avait décollé du porte-avions New Jersey en 1983. Et je voudrais rappeler à la délégation américaine que le pilote Goldman, que nous avons rendu par la suite au Gouvernement des Etats-Unis, avait été abattu dans un avion qui avait pris l'air de l'un des porte-avions de la VIe flotte et qu'il était engagé dans une attaque contre nos forces militaires. L'avion militaire qui a intercepté l'avion de ligne égyptien à destination de Tunis et l'a forcé à atterrir sur une île italienne, avait aussi décollé d'un porte-avions de la VIe flotte. L'année dernière, des navires de cette flotte ont aussi aidé des avions israéliens partis pour bombarder Tunis à faire le plein.

La politique de terrorisme d'Etat pratiquée par les Etats-Unis - que ce soit directement ou par des menaces ou par la présence de bases militaires - nous porte à nous poser des questions quant à l'attitude de ce grand pays, qui se grise de mots lorsqu'il parle de liberté et de démocratie, tout en pratiquant une politique de terrorisme, d'agression, d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et de déstabilisation, violent ainsi les normes d'un comportement civilisé.

Les Etats-Unis n'ont pas de rival dans ce domaine, si ce n'est le Gouvernement terroriste de Tel-Aviv, qui, lui, est engagé dans une politique d'assassinat, de déplacements de populations, d'intimidation et de bombardements incessants, transformant ainsi les populations en réfugiés.

L'agression américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne a été prémeditée et organisée, et reflète la volonté du Gouvernement des Etats-Unis de liquider la

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

révolution libyenne. Elle a confirmé le fait que les Etats-Unis sont le principal ennemi du peuple arabe, et la force principale qui soutient l'entité sioniste, dans tous ses actes expansionnistes et d'agression. C'est l'arsenal militaire des Etats-Unis qui nourrit la machine de guerre d'Israël. Le peuple arabe n'oubliera jamais le pont aérien établi par les Etats-Unis pour sauver Israël pendant la guerre de 1973. Le peuple arabe ne peut oublier et n'oubliera jamais que les Etats-Unis ont donné leur bénédiction à Israël pour son agression contre la Tunisie et sa violation de la souveraineté et du territoire de ce pays. Il n'oubliera jamais que les Etats-Unis sont le principal obstacle à la paix au Moyen-Orient, du fait de leur alliance stratégique avec Israël. Cette alliance se fonde sur un rejet total des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et le refus d'Israël de se retirer des territoires palestiniens et arabes occupés.

L'agression contre la Libye n'est pas une agression contre ce seul pays : c'est une agression contre l'ensemble des nations arabes. La campagne menée par le sionisme aux Etats-Unis a toujours été une campagne contre les Arabes, leur civilisation et leurs valeurs.

La participation de la Grande-Bretagne dans l'agression contre la Libye a une très grave signification. Cet Etat colonialiste doit porter la responsabilité de sa participation dans l'agression. Le peuple britannique, par des démonstrations et par les débats qui ont eu lieu à la Chambre des communes, a exprimé sa colère du fait que la Grande-Bretagne avait mis son territoire et ses bases à la disposition du Gouvernement américain pour l'agression contre la Libye. La participation de la Grande-Bretagne à l'agression contre la Libye indique clairement la haine qu'elle porte toujours à la révolution libyenne, qui a liquidé les bases britanniques en Libye. En prenant part à l'agression américaine, le Gouvernement britannique a prouvé qu'il ne pourra jamais oublier son passé colonial et son histoire dans la région. C'est la Grande-Bretagne qui a conspiré contre le peuple arabe et s'est opposée à l'exercice de ses droits à la liberté et à l'indépendance. L'histoire coloniale de la Grande-Bretagne est étroitement liée à tout ce qui se passe actuellement en Palestine, comme par exemple les activités sionistes contre le peuple palestinien. N'est-ce pas la Grande-Bretagne qui a donné la Palestine aux usurpateurs sionistes? N'est-elle pas responsable de la persécution, de l'agression et d'autres pratiques du régime d'apartheid en Afrique du Sud? Les Etats-Unis ne sont pas le seul ennemi des Arabes. La Grande-Bretagne est le partenaire des

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

partenaire des Etats-Unis dans l'agression. Elle est par conséquent aussi l'ennemi des Arabes et doit assumer la responsabilité de ses actes. En fait, elle est la cause de tout ce qui se passe dans cette région, car c'est elle qui a implanté l'entité sioniste au coeur de la nation arabe, qui a déplacé le peuple palestinien et a coopéré avec les Etats-Unis en apportant son soutien à cette entité, et en lui permettant d'occuper les territoires arabes. Le rôle de la Grande-Bretagne dans l'histoire est bien connu. Nous ne connaissons que trop l'agression qu'elle a perpétrée, avec Israël, contre Suez en 1956.

Le Conseil de sécurité a été empêché de prendre des mesures du fait de l'utilisation du veto par les Etats-Unis. Si nous ne mettons pas fin à leur agression, l'agression sera commise contre d'autres pays. Cette agression doit être nettement condamnée et des garanties doivent être données qu'elle ne se répétera pas. Nous avertissons les agresseurs que nous ne nous laisserons jamais intimider par leurs menaces et que nous ne baisserons jamais la tête devant leur agression. Nous, peuples arabes, continuerons de lutter contre l'agression et ceux qui la commettent, de défendre nos territoires, notre dignité et notre indépendance.

M. BUI XUAN NHAT (Viet Nam) (interprétation de l'anglais) : La Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), lors de sa vingt-deuxième session ordinaire à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 28 au 30 juillet 1986, a décidé, notamment, que la question de l'attaque aérienne et navale lancée par l'actuel Gouvernement américain contre la Jamahiriya arabe libyenne devrait être inscrite à l'ordre du jour de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Cette initiative opportune et louable de l'OUA témoigne du grand sens des responsabilités et du ferme engagement de cette organisation, porte-parole des intérêts du peuple africain, à la cause de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde entier. L'inscription de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale nous fournit l'occasion d'examiner une question qui est un grave sujet de préoccupation pour la communauté internationale.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

Il y a sept mois, le 15 avril, le monde entier apprenait avec stupeur et une vive indignation l'attaque aérienne et navale lancée par les Etats-Unis contre la Libye, Membre à part entière des Nations Unies et du Mouvement des non-alignés. Cet acte d'agression ouvert a été commis en violation flagrante de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye. C'était un défi insolent lancé à tous les peuples épris de paix et de justice dans le monde entier, ainsi qu'au Mouvement des non-alignés, à l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à cet important organe international, les Nations Unies.

En fixant le moment de l'agression à la veille d'une réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement non-aligné, malgré des efforts et des appels répétés destinés à décourager une mesure aussi précipitée, les Etats-Unis ont voulu adresser un avertissement sévère aux peuples du monde et surtout aux peuples des petits pays qui souhaitent vivre dans l'indépendance et la dignité et refusent d'entrer dans l'orbite américaine. Le message a été dûment reçu. Le peuple libyen a relevé le défi avec un courage et une détermination admirables. Les peuples du monde entier l'ont condamné avec vigueur et sans faillir.

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, lors d'une session extraordinaire d'urgence, tenue le 15 avril 1986, a publié un communiqué dans lequel ses membres :

"... ont condamné énergiquement cet acte d'agression ignoble, éhonté et commis sans provocation à l'encontre d'un autre pays non aligné, qui constitue une violation du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et menace la paix et la sécurité internationale...;

... ont requis les Etats-Unis d'Amérique de mettre immédiatement fin à leurs opérations militaires, qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, mettent en danger la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne et menacent gravement la paix et la sécurité internationale. Ils ont exigé aussi le prompt versement d'une juste indemnité à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour les pertes humaines et matérielles qu'elle a subies."

(A/41/285, annexe, par. 1 et 6)

Cette position catégorique du Mouvement des pays non alignés a été réaffirmée dans le document final de la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Harare, du 1er au 6 septembre dernier.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

L'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont la Libye est membre, a présenté sa position de façon on ne peut plus explicite en la matière. Dans la Déclaration adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingt-deuxième session ordinaire, tenue du 28 au 30 juillet 1986, il est stipulé que :

"La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement souhaite faire savoir à l'actuel Gouvernement des Etats-Unis que l'attaque prémeditée d'avril 1986 contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste n'est pas seulement une menace contre la paix, mais constitue une attaque dirigée contre l'Organisation de l'unité africaine. A cet égard, la Conférence condamne fermement cet acte d'agression, qui a contribué à exacerber la tension en Méditerranée et au Moyen-Orient." (A/41/241, annexe, p. 2)

Ces mêmes sentiments ont été exprimés par les ministres des affaires étrangères du Conseil de la Ligue arabe, l'Organisation de la Conférence islamique; par la plupart des Etats Membres des Nations Unies, ainsi que par de nombreuses organisations et personnalités éminentes, dans le monde entier. Les peuples progressistes du monde ont, à leur tour, adressé au Gouvernement des Etats-Unis un message très ferme à l'effet que son agression criminelle contre la Libye était absolument injustifiable et intolérable. Ils ont dit "non" et continueront de dire "non".

Nous sommes tous conscients des incidences et des conséquences très graves pour la paix et la sécurité régionales et internationales des actes d'agression américains contre le peuple libyen. Des innocents - dont beaucoup de femmes et d'enfants - ont été tués, des cibles civiles ont été rasées, les tensions se sont exacerbées. Israël et l'Afrique du Sud ont intensifié leurs actes d'agression semblables contre les peuples en lutte au Moyen-Orient et d'Afrique australe.

Ce qui est encore plus grave c'est que ces actes d'agression ont marqué un glissement de la politique étrangère des Etats-Unis vers un recours de plus en plus ouvert à la force dans les relations internationales. Par l'invasion de la Grenade, par la guerre non déclarée contre le Nicaragua, par l'agression contre la Libye, les autorités américaines tiennent à démontrer que le syndrome vietnamien ne les empêche plus de guerroyer en sol étranger. Les Etats-Unis, tout en cherchant à éviter un deuxième Viet Nam, semblent disposer à commettre des actes d'intervention armée chaque fois que cela est possible, où que ce soit. Cette tendance dangereuse

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

doit être endiguée si l'on ne veut pas que d'autres petits Etats en soient victimes. Nous en appelons aux peuples du monde, y compris le peuple américain, pour ne pas le tolérer.

Sept mois se sont écoulés et l'accusation portée par les Etats-Unis contre la Libye s'est révélée n'être qu'une supercherie. Elle fait partie intégrante d'une campagne de désinformation à grande échelle dirigée contre les Etats nouvellement indépendants. Les peuples du monde ont eu amplement l'occasion de voir comment cette sale manœuvre a été utilisée contre le Viet Nam, Cuba, le Nicaragua, l'Angola et d'autres pays. Bien des Américains, y compris d'anciens fonctionnaires de la CIA, ont écrit sur ce sujet. Récemment, un haut responsable américain, porte-parole du Département d'Etat, a même donné sa démission pour protester contre cette infâme campagne de propagande. Ni les mensonges ni les acrobaties verbales ne sauraient masquer la vérité. Il ne fait aucun doute que le Gouvernement des Etats-Unis suit une politique étrangère fondée sur le recours à la menace et à l'emploi de la force pour saper les mouvements de libération nationale et pour s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats; et a tendance à mettre en oeuvre la doctrine du "néo-globalisme". Le cas de la Libye n'est qu'un maillon de cette chaîne. La situation actuelle en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et dans d'autres parties du monde, le prouve amplement.

Le peuple et le Gouvernement du Viet Nam réaffirment leur plein appui, solidaire et militant, à la lutte du peuple libyen et d'autres peuples arabes contre les actes d'intervention et d'agression commis par les Etats-Unis et par Israël, pour la défense de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Nous condamnons fermement l'attaque gratuite commise par les Etats-Unis et nous exigeons qu'il soit mis fin immédiatement et sans condition à tout acte d'agression et de provocation contre la Libye et qu'une indemnisation appropriée soit versée à la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Nous appuyons tous les efforts tentés pour faire de la Méditerranée une zone de paix, de solidarité et de coopération. Nous nous félicitons, à cet égard, de la proposition de l'URSS en vue d'un retrait simultané et réciproque des unités navales soviétiques et américaines de la région, en tant que pas dans la bonne direction.

M. Bui Xuan Nhat (Viet Nam)

La situation dans la région méditerranéenne reste tendue et explosive. Une flotte considérable reste en position au large des côtes libyennes. Des actes de provocation continuent d'être commis contre la Libye, la Syrie et d'autres pays arabes. Si aucune mesure n'est prise aujourd'hui, l'incident du 15 avril pourrait se reproduire à tout moment. Etant donné la gravité de la question qui nous occupe et les graves répercussions qu'elle peut avoir sur la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale devrait indiquer clairement sa position et manifester son appui au peuple libyen, victime d'une agression flagrante.

Le projet de résolution A/41/L.35, que mon pays a l'honneur de parrainer, traite de l'essence même de la question dont nous discutons. Il réaffirme certains des points de vue exprimés par le Mouvement des non alignés, l'OUA et d'autres organisations régionales et internationales. En fait, il a été rédigé de façon à inclure ce que nous considérons comme étant le moins que l'Assemblée générale puisse faire pour essayer d'empêcher l'escalade des tensions.

Seul le dialogue, et non l'affrontement, permettra de normaliser la situation dans la région méditerranéenne. Pour sa part, la Libye s'est déclarée prête à régler tous les différends qui l'opposent aux Etats-Unis par le biais de négociations pacifiques sur la base de l'égalité et du respect mutuel, en vue d'améliorer les relations entre les deux pays. A ce propos, ma délégation souscrit pleinement à l'appel lancé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA dans leur déclaration d'Addis-Abeba sur ce sujet :

"Le principe du dialogue est un impératif moral et politique auquel il faudra recourir pour régler le différend qui oppose le Gouvernement actuel des Etats-Unis et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste."

(A/41/654, p. 58)

M. HUCKE (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : La quarante et unième session de l'Assemblée générale traite aujourd'hui de l'attaque militaire des Etats-Unis perpétrée contre des villes libyennes en avril dernier.

Le fait que ce point de l'ordre du jour soit examiné prouve une fois de plus le caractère complexe des relations internationales aujourd'hui. Par ailleurs, il y a une prise de conscience sans cesse croissante en cette ère nucléaire que la paix ne peut être garantie que par des mesures communes de tous les Etats et de tous les peuples. Cela se reflète dans les perspectives qui se sont dégagées de la

M. Hücke (RDA)

Réunion au sommet entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ainsi que dans les résultats de la Conférence de Stockholm et les accords intervenus entre les Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en vue d'améliorer la coopération internationale quant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Les mesures unilatérales de bonne volonté et les propositions de désarmement de grande portée de l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes ainsi que des pays non alignés, qui se caractérisent toutes par une recherche permanente du dialogue et de la compréhension vont dans le même sens.

A l'inverse de ces efforts et de ces signes d'espoir, il existe une tendance croissante à régler les problèmes par la menace ou l'emploi de la force, au mépris des intérêts des peuples. Le néo-globalisme, c'est-à-dire la recherche de la domination, de la supériorité militaire et de la possession de vastes arsenaux d'armes nucléaires et classiques, menace l'humanité. Il faut que tous les Etats et peuples épris de paix, indépendamment des divergences politiques et idéologiques, fassent preuve d'énergie et de volonté afin de renverser cette situation. Il est particulièrement nécessaire aujourd'hui que les relations de coexistence pacifique déterminent les relations internationales. Par conséquent, la République démocratique allemande condamne dans les termes les plus fermes les raids barbares et totalement injustifiés sur les villes libyennes et s'associe aux autres Etats liés au Traité de Varsovie pour exprimer sa

"vive inquiétude face à la détérioration rapide de la situation internationale due aux actes hostiles commis par les Etats-Unis contre la Libye."

La République démocratique allemande estime que l'acte d'agression commis contre ce pays, membre du Mouvement non aligné et des Nations Unies, est un mépris des normes les plus élémentaires de la vie internationale et de l'opinion publique mondiale.

De nombreuses tentatives ont déjà été faites pour justifier cet acte d'agression. Mais tous les prétextes invoqués pour justifier la nécessité de l'emploi de la force comme moyen de régler les conflits ont été catégoriquement rejetés par l'opinion publique internationale. Aujourd'hui encore, les tentatives faites pour lancer une campagne similaire contre un autre Etat de la région soulèvent la plus vive inquiétude.

Mon pays a souligné à de nombreuses reprises sa position à l'égard du terrorisme, et je tiens à rappeler que nous sommes opposés à toute forme de terrorisme. Nous condamnons le terrorisme individuel ainsi que toutes les formes

M. Hucke (RDA)

de terrorisme d'Etat, et nous sommes prêts à coopérer pour lutter contre ce fléau. Mais nous nous opposons avec la même fermeté à toute tentative faite pour imposer la force armée des objectifs égoïstes, sous prétexte de lutter contre le terrorisme, d'autant plus que chaque conflit régional risque de dégénérer en un conflit mondial et de déclencher une catastrophe nucléaire qui anéantirait le monde entier.

Le réalisme et le bon sens sont donc des éléments essentiels dans les relations internationales. Ce sont des conditions préalables indispensables à la stabilité, à la continuité et à la prévisibilité dans les affaires mondiales. C'est la raison pour laquelle la Charte, qui est un code de coexistence pacifique reconnu universellement, n'a rien perdu de sa pertinence. De nombreux documents ultérieurs ont réaffirmé les principes et procédures fondamentaux stipulés dans la Charte pour maintenir la paix et renforcer la sécurité internationale, ainsi que le droit des peuples à l'autodétermination. Cela entraîne, en tout premier lieu, le respect rigoureux et le renforcement des obligations découlant de la Charte de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Le Document adopté à la Conférence de Stockholm, qui a d'ailleurs été très favorablement accueilli par les délégations au cours du débat à la présente session, en est un autre exemple.

Il convient de rappeler que les Etats européens qui ont participé à cette conférence ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada ont pris l'engagement suivant dans ce document qui a été adopté par consensus :

"Les Etats participants, rappelant leur obligation de s'abstenir, dans leurs relations mutuelles ainsi que dans leurs relations internationales en général, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, réaffirment en conséquence leur engagement à respecter et à appliquer le principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force tel qu'énoncé dans l'Acte final."

M. Hucke (RDA)

Ils seront tenus par la même obligation dans leurs relations avec tout Etat non partie à la Conférence, quel que soit le système politique, économique, social ou culturel de l'Etat en question.

Cette nouvelle manière de penser et d'agir, tellement nécessaire et qui a commencé à se faire jour, devrait permettre, dans l'intérêt des Etats et des peuples en cause, de régler les conflits et les problèmes existants par des moyens exclusivement pacifiques et une politique dictée par le sens des responsabilités à l'égard de la vie. Notre monde est trop fragile, la paix et la sécurité sont trop vulnérables pour que nous risquions imprudemment de les détruire. La prudence, la sagesse politique et la volonté de dialogue doivent présider à nos décisions politiques. Guidés par cette nécessité, les Etats socialistes ont proposé à la quarante et une session de l'Assemblée générale la mise en place d'un système international de paix et de sécurité. Pareil système, couvrant aussi bien les domaines politique et militaire que les domaines économique et social, serait particulièrement précieux pour le règlement des conflits régionaux. Les conditions pourraient ainsi être créées dans ce domaine important et complexe pour qu'à l'ère nucléaire et spatiale, il soit donné plein effet aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Si l'on regarde la carte du monde, et plus particulièrement la partie méridionale de la Méditerranée à proximité immédiate d'un des plus anciens et plus dangereux foyers de tension - le Moyen-Orient - ainsi que l'Europe, on se rend compte combien imprévisibles seraient les conséquences d'un conflit dans cette région. Voilà pourquoi la République démocratique allemande appuie toute les initiatives et les mesures qui visent à éliminer l'affrontement et les tensions politiques et militaires en Méditerranée et à faire de cette région une zone de paix, de sécurité et de coopération durables.

Nous appuyons la Déclaration de la huitième Conférence au sommet du Mouvement non aligné, réunie à Harare, qui appelle au renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, de même que la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine de juillet 1986, dans laquelle il est dit :

"Le principe du dialogue est un impératif moral et politique auquel il faudra recourir pour régler le différend qui oppose le Gouvernement actuel des Etats-Unis et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. (A/41/654, para. 7, p. 58)

M. Hucke (RDA)

La République démocratique allemande sera toujours du côté de ceux qui luttent pour l'indépendance nationale, la liberté et le progrès social. Nous sommes solidaires du peuple libyen et de tous les autres peuples en butte à la politique impérialiste d'agression et de menace. Notre action continuera de se fonder sur notre conviction que les forces de la paix, de la raison et du réalisme l'emporteront sur les forces de la guerre et de la violence.

La séance est levée à 12 h 45.